Tâches d'un/e président/e

- Est une personne de confiance
- Est responsable des contacts vers l'extérieur (SEV, CoPe, gare, sites extérieurs, membres,)
- Visite les malades et les accidentés
- Se préoccupe du bon déroulement des affaires de la section
- Dirige toutes les assemblées et les séances
- Archive tous les documents officiels et importants
- Nomme un remplaçant en cas d'absence
- Organise ou distribue les fonctions pour les diverses manifestations
- > Participe à l'AD RPV, à la conférence des présidents, au congrès SEV,
- Participe aux rencontres syndicales cantonales
- Accueille les nouveaux membres de la section (par lettre ou personnellement)
- Rédige un rapport annuel à l'attention de la section et de la sousfédération
- Remplit les demandes d'assistance judiciaire
- Rédige les annonces de décès
- Gère les affichages
- Dirige la section
- Assure le recrutement des membres
- Organise l'assemblée générale avant le 31 mars xxxx
- Fait le lien entre les membres et la sous-fédération
- Contrôle les tâches effectuées par les membres du comité (caissier, actuaire, etc.)

Attentes envers un/e président/e

- Personne de confiance
- Traite tout le monde de manière égale
- S'engage pour les membres
- Connaît les statuts
- ➤ Infos réciproques / entre présidents ??????
- Cherche la relève et la forme

Exigences envers un/e président/e

- Participation au cours pour les présidents
- Participation à un cours CG (recommandé)
- > Talent d'organisation
- Avoir le comité en mains / s'assurer que tous tirent à la même corde visà-vis de l'extérieur
- > Facilité de s'exprimer en public
- Émettre des critiques / les encaisser

Tâches de la CG

(organe de contrôle)

Examine toutes les tâches du comité
S'assure > du respect des statuts

 du respect des règlements
 du respect du règlement sur les indemnités
 du contrôle des procès-verbaux (garde un œil dessus)

Examine la caisse à la fin de l'année / év. aussi durant l'année
S'assure du respect du budget
Est responsable d'organiser une éventuelle votation générale
Rédige le rapport de la CG
Un compte peut être bloqué en cas d'irrégularité

Pas de droit de vote aux assemblées et aux séances (sauf pour les

recommandations)

Attentes envers la CG

- Confidentiel
- > Etre ouvert en cas d'irrégularité vis-à-vis d'une personne concernée

Exigences envers un membre CG

- Cours CG
- > Cours de comptabilité recommandé
- > Cours de président recommandé